

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation :

2 mai 2024

**OBJET :**

**Attribution de subventions aux associations**

N° 2024-026

Nombre de conseillers :

- En exercice : 19
- Présents : 16
- Absents : 3
- Procurations : 1
- Votants : 17

L'an deux mille vingt-quatre, le seize mai, à vingt heures,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Grégory Palandre, Maire.

Civilité	Nom prénom	Présent(e)	Absent(e)	Procuration à
Monsieur	Grégory Palandre	X		
Monsieur	Frédéric Brigaud	X		
Madame	Claire Lejeune		X	Isabelle Pellet
Monsieur	Manuel Balache	X		
Madame	Isabelle Pellet	X		
Monsieur	Georges Roussel	X		
Madame	Marie-Claude Manzinali	X		
Madame	Liliane Lammens	X		
Monsieur	Jean-Marc Bonnay	X		
Monsieur	Patrick Faderne	X		
Monsieur	Gaëtan Bondu	X		
Madame	Lydie Blin	X		
Madame	Véronique Moreau	X		
Monsieur	Emeric Cellier	X		
Madame	Nathalie Laprevote	X		
Monsieur	Axel Descroix	X		
Madame	Céline Miquel		X	
Madame	Joelle Carbonnier	X		
Monsieur	Claudio Lo Curlo		X	

Secrétaire de séance : Gaëtan Bondu

Résultat du vote :

- Pour : 17 voix
- Contre : 0 voix
- Abstention : 0 voix

### OBJET : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2311-7 ;

Vu la délibération n°2024-013 du 2 avril 2024 relative au vote du budget primitif de la commune pour l'exercice 2024 ;

Considérant les dossiers de demandes de subventions présentés par les associations

Après en avoir discuté et délibéré, le conseil municipal :

- ETABLIT, conformément à l'état ci-dessous présenté, la liste des bénéficiaires des subventions ainsi que le montant accordé

Associations	Attribution 2023	Vote
ABRP (Amicale des Brossiers Retraités de la Prairie de HERMES)	400 €	Unanimité
APEH (Amicale des parents d'élèves de Hermes)	300 €	Unanimité Ne participe pas au vote : Axel Descroix
ARCAM (Association Rurale Culturelle Arts et Musique)	300 €	Unanimité
Beauvaisis Dodgeball club	800 €	Unanimité Ne participe pas au vote : Patrick Faderne
Bien Aller Hermois	0 €	Unanimité
Bougeons-nous la santé	1 250 €	Unanimité
Cap sur la culture	700 €	Unanimité Ne participe pas au vote : Manuel Balache
Clic Clac Scrap	500 €	Unanimité Ne participe pas au vote : Manuel Balache
HBAC (Hermes-Berthecourt Athlétic Club)	10 000 €	Majorité Abstention : Gaetan Bondu Ne participent pas au vote : Emeric Cellier et Axel Descroix
Hermes Canoë Kayak	6 000 €	Unanimité Ne participe pas au vote : Nathalie Laprêvotte
Hermes et son passé	200 €	Unanimité Ne participent pas au vote : Patrick Faderne et Claire Lejeune
Le souvenir Français	100 €	Unanimité
Les motards de l'Oise	500 €	Unanimité
Les restaurants du cœur – les relais du cœur	300 €	Unanimité
OJSS (Office de la Jeunesse, des Sports et Services)	0 €	Unanimité
Secours catholique	300 €	Unanimité
Société communale des droits de chasse de Hermes	1 500 €	Unanimité Ne participe pas au vote : Nathalie Laprêvotte
Tennis Club de Hermes	4 000 €	Unanimité Ne participent pas au vote : Patrick Faderne et Gaetan Bondu
Coopérative scolaire Louis Aragon	2 442 €	Unanimité
Coopérative scolaire Elsa Triolet	1 650 €	Unanimité
Coopérative scolaire Edmond Leveillé	3 300 €	Unanimité
<b>TOTAL :</b>	<b>34 542 €</b>	

Envoyé en préfecture le 17/05/2024

Reçu en préfecture le 17/05/2024

Publié le 20/05/2024

ID : 060-216003103-20240516-2024\_026-DE



Fait et délibéré à Hermes, les jour, mois et an susvisés  
Pour extrait certifié conforme

Le Maire



Grégory Palandre

Envoyé en préfecture le 17/05/2024

Reçu en préfecture le 17/05/2024

Publié le 20/05/2024



ID : 060-216003103-20240516-2024\_026-DE